

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver,
c'est ce que nous allons faire. » Henri Bergson.

Droit du travail, retraites par points, réformes éducatives, réforme de la formation professionnelle, apprentissage, privatisations, assurance chômage et maladie... la liste n'est pas exhaustive ; la réforme par ordonnances du code du travail n'est, en effet, que la première pierre d'un **plan d'attaque visant la destruction de notre système de protection sociale** durement conquis, et dont la propagande voudrait faire croire qu'il est obsolète, à bout de souffle et pas moderne. Les grandes lois de la protection sociale avaient pourtant été prises aussi par ordonnances, mais bien dans le but d'améliorer la vie des gens à la Libération et pour l'avenir. **Améliorer la vie des gens, c'est bien ce qui devrait conduire toute réforme**, et non pas maintenir et développer les privilèges d'une toute petite minorité, celle des possédants. Ainsi, la réforme de l'Impôt Sur la Fortune, qui deviendra un Impôt sur le Patrimoine Immobilier, va se chiffrer par la perte de 4 des 5 milliards que rapportait cet impôt, toujours au bénéfice des foyers les plus favorisés, lesquels vont ainsi capter l'essentiel des baisses d'impôt, alors que dans le même temps le gouvernement décide une première baisse de l'aide au logement, en attendant un autre coup de rabot plus important, tandis que personne ne peut censément penser que les propriétaires de logement vont baisser d'autant les loyers.

Dès lors, face à ce gouvernement et ce président, bien décidés à ouvrir tous les fronts pour soi-disant adapter la France à la nécessaire « *mondialisation libérale* », nous avons l'obligation de nous **mobiliser et d'organiser notre action pour rassembler le plus possible**. La mobilisation sera dure et longue, y compris pour nos professions, en apparence moins touchées aujourd'hui, mais ce n'est qu'une apparence (journée de carence, gel du point d'indice, hausse de la CSG, disparition des CHSCT programmée...). **Enseignants, fonctionnaires et salariés du secteur privé, nous avons tous des intérêts communs.**

N'oublions pas que nous serons immédiatement touchés lorsque la fonction publique sera de nouveau mise à contribution pour réduire la dépense publique, alors même que ce gouvernement a choisi d'amplifier la baisse des recettes de l'État, avec des nouveaux délestages fiscaux au profit des entreprises et de certains foyers. **C'est une dégradation majeure et sans précédent du pouvoir d'achat des fonctionnaires, actifs et retraités, qui est annoncée avant même le rendez-vous salarial du 10 octobre 2017.**

Nous n'avons pas oublié que le programme de Monsieur Macron comprenait :

- ⇒ **baisse de 120 000 emplois publics** durant le quinquennat, dont 70 000 dans la Territoriale et 50 000 dans la FPE (combien dans l'éducation ?) ;
- ⇒ **accroissement de l'autonomie des établissements réaffirmé par le Ministère ;**
- ⇒ **annonce du recrutement des professeurs par les chefs d'établissements, ce qui représenterait une remise en cause majeure de nos statuts et de notre liberté pédagogique ;**
- ⇒ **annonce de la réforme du baccalauréat, par laquelle il entend mettre en place la sélection à l'université et piloter une réforme du lycée qui ne dit pas son nom.**

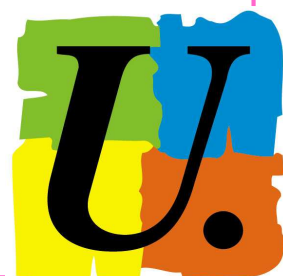
Et c'est sans compter que :

- les effectifs des classes sont toujours aussi importants en lycée et en collèges ;
- le possible report de l'application de la revalorisation des carrières PPCR serait un reniement de la parole de l'État.

Les réformes éducatives ne seront pas faites sous les meilleurs auspices.

C'est donc ensemble, avec la nécessaire convergence des ripostes de tous les salariés, que nous réussirons à écrire l'avenir.

Reims, le 14 septembre 2017,
Christophe Girardin.



SOMMAIRE :

- P 1 : Édito
- P 2 : Livres numériques. ENT.
- P 3 : Panneau syndical.
- P 4 : Grand-Est ; Non tit Psy ; droits syndicaux.
- P 5 : *Winter is coming...*
- P 6 : Questionnaire retraités.
- P 7 : Du côté des retraités ; stages.
- P 8 : Pourquoi se syndiquer ?

Il est encore trop tôt et encore très difficile de pouvoir s'engager clairement sur l'intérêt ou pas du manuel numérique mis à la disposition des élèves et des professeurs par la Région Grand Est dans le cadre de son programme Lycées 4.0 qui vise à terme à l'équipement de tous les lycées de l'académie. Cinquante établissements de la grande région expérimentent. Voici quelques informations de l'un d'entre eux.

Pour les familles, les élèves et les enseignants, peu ou pas d'information reçue, en tout cas parcellaire, pour ne pas dire lacunaire. Aucun calendrier réel de mise en œuvre, ainsi, un certain nombre d'élèves n'ont eu leur tablette de la région que le vendredi 9 septembre et encore pas tous. Il semblerait que la région ait égaré quelques dossiers d'élèves qui ne pourront en disposer avant la mi-octobre, d'une tablette pourtant commandée, en juillet, à la Région. De fait, le dispositif ne sera pas opérationnel avant la Toussaint, au mieux. Et pendant ce temps, pas de livres papiers !



Les profs, débrouillez-vous. D'ailleurs, le refus de la Région de toute concertation avec les enseignants pose problème, mais il paraît que les proviseurs sont les meilleurs interlocuteurs (propos entendus) ! En réalité, les collègues n'ont rien pu préparer avant la rentrée car aucune information censée ne leur a été donnée avant, pire encore, le choix des manuels a posé problème. Le catalogue numérique était de très mauvaise qualité et bon nombre de pages inaccessibles, avec un moteur de recherche non opérationnel. Cela ne permettait pas de choisir de manière sereine, et dans ces conditions, difficile de dire si tel ou tel livre était ou pas au catalogue. Sans oublier que ce catalogue unique a été imposé par la Région, c'est une belle ingérence dans la pédagogie des enseignants.

Il faudrait que les enseignants puissent choisir leur manuel numérique dans le catalogue des éditeurs et qu'ils fassent connaître leur choix à la Région. À la Région ensuite de se débrouiller avec le libraire retenu dans l'appel d'offre ! La Région doit s'adapter au calendrier scolaire et non l'inverse : le jour de la rentrée, les élèves doivent disposer de l'ensemble du matériel pour que l'enseignant puisse commencer son programme dans de bonnes conditions, de même les enseignants doivent pouvoir disposer du manuel numérique avant le départ en congés d'été, afin de préparer sereinement les progressions, à moins qu'à la Région, ils ne s'imaginent que les professeurs ne travaillent pas aussi pendant leurs congés d'été.

Feuilleton à suivre...

Christophe GIRARDIN.

Eh bien ! pas loin ! Après une année scolaire d'interventions, nous avons eu un premier groupe de travail le 5 juillet dernier. Le compte-rendu vient de nous parvenir, mais, comme on pouvait s'y attendre les réponses, surtout techniques, de l'administration ne nous satisfont pas.



Pourtant, lors de nos interventions, nos critiques avaient été reconnues pertinentes par la rectrice d'académie. Il aurait été aussi pertinent de suspendre la signature de la charte par les personnels, ce qui techniquement est possible, en attendant le résultat de la consultation et de la négociation avec les organisations syndicales.

Cela aurait évité bien des problèmes dans plusieurs établissements où des chefs d'établissement, un peu trop zélés, ne donnent accès à rien aux enseignants qui ne signent pas, et ce, bien que cela ne soit en rien obligatoire. Par contre, leur responsabilité est bien de vous donner les moyens de travailler, en particulier ce qui est une obligation, l'accès au cahier de texte électronique. Certains sont même allés jusqu'à ne pas donner des emplois du temps ou même la liste des groupes d'élèves, mais là, cela relève de la faute professionnelle, et, par ailleurs engage leur responsabilité pénale en cas d'accident.

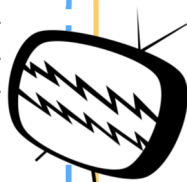
Nous rappelons que l'établissement virtuel n'existe pas et que tous les documents d'information administrative, doivent être obligatoirement affichés.

En attendant, vous pouvez jouer à chat... signez la charte et rétractez-vous, il faut une manipulation pour vous retirer de l'ENT, une manipulation du même genre qu'ils vous refusent pour vous éviter de signer la charte et de limiter vos droits. Et ce, autant de fois que nécessaire. Certains d'entre vous pensent peut-être que c'est un épiphénomène, mais il s'agit bien d'éthique et de déontologie, sans compter que la question des droits d'auteurs est au centre. Signer la charte, c'est tomber dans le droit commun, et renoncer à l'exception.

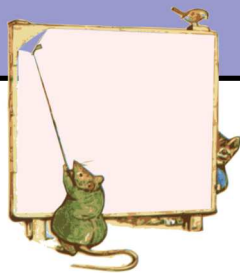
Suite au prochain numéro.



Christophe GIRARDIN.



Le panneau syndical : un espace de démocratie qui dépend de chacun d'entre nous.



Pour quelqu'un comme moi qui visite régulièrement les établissements de mon département pour y animer des réunions syndicales, je suis souvent surpris par la corrélation

que je suis prêt à faire sur la dynamique de la section SNES de l'établissement et la place qu'occupe l'affichage de nos publications. Le pire que je puisse observer est un panneau réservé à l'expression syndicale vide ou, ce qui n'est guère mieux à mon sens, rempli de cartes sympas ou de mots d'amitié dont le prototype pourrait être la vue nocturne d'un lieu connu avec en surimpression la blague épaisse du beauf qui trempe ses orteils dans la mer. Je n'ose rien dire de l'abaissement que je ressens car je serais certainement tout autant injuste qu'incompris, mais je ne peux m'empêcher de songer au collègue de cet établissement qui, complètement infantilisé, m'aura appelé au secours, en témoignant d'une « ambiance de chien », ou d'une absence complète de solidarité... Quitte à vous choquer, mon expérience plus encore que mon tempérament se méfie franchement de la « bienveillance », comme de la « confiance » quand elles sont décrétées dans la cellule de communication de notre ministère et qu'elles sont censées imprégner de façon descendante tous les fonctionnaires que nous sommes. Pour d'aucuns elles généreraient une forme sublimée de consensus social : « ici, on n'a pas besoin de syndicats, car on s'entend tous très bien ». Je dois être foncièrement pessimiste, mais personne m'ôtera de l'idée que le panneau syndical est un véritable baromètre de la liberté d'expression, et ce n'est pas de le voir vide qui me rassurerait.

L'exercice du droit syndical pour nous commence par le droit d'expression au sein des bahuts et donc une place privilégiée doit être garantie à l'affichage syndical dans la salle des profs. La circulaire du 3 juillet 2014 (en reprenant pour l'essentiel le décret 82-447 du 28/5/82) en précise les conditions d'application.

(Art. 8 du décret n° 82-447 modifié) Des panneaux réservés à l'affichage syndical doivent être installés dans chaque bâtiment administratif, le cas échéant par service si des services différents sont groupés dans un même immeuble. Ces panneaux doivent être placés dans des locaux (salles, couloirs, escaliers...) facilement accessibles au personnel, à l'exception des

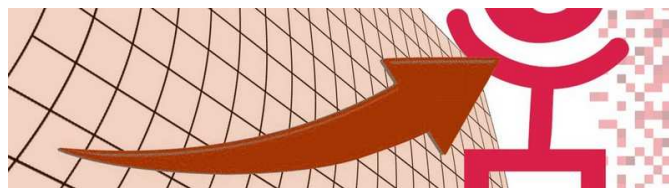
locaux qui sont spécialement affectés à l'accueil du public. Ils doivent être de dimensions suffisantes et dotés de portes vitrées ou grillagées et munies de serrures.

Sans exiger des portes vitrées, le minimum est d'exiger un panneau syndical digne et propre au syndicat majoritaire, ce n'est pas vraiment le cas dans plusieurs collèges, où lorsque je veux simplement apposer une affiche de format A4, je dois recouvrir les publications d'autres syndicats. Notre droit d'affichage n'est pleinement libre que s'il ne se fait pas aux dépens de celui des autres, et réciproquement. Dans mon établissement je dispose de panneaux qui font un rectangle d'environ 1,20m X 1m. J'ai observé des panneaux qui en faisaient le tiers et qui de surcroît étaient utilisés par 4 organisations syndicales différentes si accueillantes... qu'on y trouvait aussi un flyer de la MGEN ! Que l'on ne se méprenne pas, je n'ai rien contre la MGEN, ni contre les cartes postales des collègues, ni contre l'affichage administratif. Mais chacun à sa place, et notre droit d'expression sera conforté.

Enfin, il me semble essentiel que le SNES qui, plus que les autres organisations, renouvelle ses publications et accompagne régulièrement de sa réflexion notre quotidien professionnel n'ait pas à s'excuser de le faire. Plusieurs fois, j'ai pu voir des espaces captés ad vitam aeternam par des publications empoussiérées de nos concurrents qui n'ont même pas un syndiqué dans l'établissement et qui n'y passent discrètement que pour les élections professionnelles.

N'hésitez pas à alerter le chef d'établissement sur ces enjeux, faites vivre le panneau syndical qui n'a rien d'obsolète tant que l'on fréquentera la salle des profs et que nous aurons l'ambition de demeurer des fonctionnaires et des citoyens acteurs de leur avenir. Bonne rentrée à toutes et à tous.

Laurent BERTRAND,
secrétaire départemental du SNES-FSU de
Haute-Marne.



Grand-Est et subventions

Nous avons appris à la fin de l'année scolaire 2016/17 que la région Grand Est avait décidé de modifier les critères pour subventionner les actions culturelles organisées par les équipes pédagogiques des trois académies constituant cette région.

Désormais, c'est la région qui octroiera une subvention selon les projets déposés par les équipes pédagogiques, alors que jusqu'à présent la région laissait une somme globale à chaque établissement, qui gérait lui-même. Ce changement de procédure signifie que la région intervient donc dans le travail pédagogique, puisque certains projets ne seront pas retenus.

Un de ces critères nous interpelle : en effet, il faut désormais organiser ces actions à l'intérieur de l'espace géographique de notre région Grand Est pour, peut-être, bénéficier de ces subventions.

Nous formons des jeunes à l'ouverture, à l'esprit critique et à la découverte. Ce n'est pas en ayant cette fermeture spatiale que nos jeunes pourront mieux appréhender leur territoire qui ne se limite pas à la région. Nous déplorons ce repli et nous demandons aux représentants de la région Grand Est d'annuler ce critère de sélection, qui nous semble faire preuve d'un régionalisme rétrograde.

Il faut être plus ambitieux pour les jeunes et notre travail est de les emmener le plus loin possible !

Annie BÉCRET.

Actions non titulaires Psy EN

Quelques informations sur les résultats des actions menées par le SNES ces derniers mois pour défendre nos collègues menacées de non renouvellement de contrat sur une fonction de psy EN à la rentrée 2017.

Vos commissaires paritaires ont réaffirmé à chaque CAPA depuis l'année dernière la volonté d'obtenir du rectorat des propositions et des réponses concrètes (autres que le licenciement!) sur le devenir de nos collègues.

Les dix collègues concernées ont été reçues en rendez-vous individuel au rectorat, à l'initiative de ce dernier, début février. Toutes ont entendu qu'elles ne seraient pas réembauchées à la rentrée suivante si elles ne pouvaient justifier d'un M2 à la rentrée prochaine et ont été renvoyées à des démarches personnelles pour une éventuelle VAE...

En conséquence, en mars dernier, un courrier d'alerte et de protestation sur le devenir menacé de ces collègues a été adressé par le SNES à la rectrice.

Ce courrier est resté sans réponse mais un groupe de travail académique, à la demande de vos commissaires paritaires s'est tenu le même mois sur cette question. Devant une situation en stand-by où la plupart de nos collègues n'avaient encore aucune réponse concrète sur leur devenir, le rectorat renvoyant toujours les collègues à l'exigence de posséder un Master 2 en psychologie à la date de la rentrée prochaine, le SNES a demandé une audience rectorale et organisé une action le 15 juin avec contact presse (interview en direct sur BFM Champagne-Ardenne) et un rassemblement devant le rectorat.

Lors de l'audience qui s'est tenue le 22 juin dernier, le SNES a enfin pu obtenir du rectorat qu'il s'engage à étudier les dossiers de nos collègues (titulaires

d'un M1 comme d'une L3) pour un renouvellement de contrat pour la rentrée 2017 à la condition que ces collègues s'engagent dans une démarche d'accès au M2 à l'horizon 2018...

À l'issue de la commission d'affectation des psy EN contractuels, le 10 juillet, la reconduction des contrats sur une fonction de psy EN pour certains collègues en CDD et pour une collègue en CDI a été actée. Si quelques collègues n'ont pas été affectés au motif que le rectorat ne jugeait pas suffisantes les informations communiquées par les collègues sur leur engagement dans une VAE, le SNES a veillé à ce que le rectorat respecte ses engagements en affectant lors de la commission du 24 août, les collègues ayant fourni les documents attendus (dossier VAE ou à défaut, entrées dans la démarche de VAE signée par un organisme de formation).

Nous allons évidemment continuer de suivre l'évolution de la situation de près pour chacun des collègues concernés dans les jours à venir...

Il aura fallu batailler longtemps mais il était inévitable pour le SNES de laisser le rectorat remercier ces collègues pour leurs bons et loyaux services !

Sophie VERDIER.



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

DROITS SYNDICAUX : LA VIGILANCE S'IMPOSE.



Notre académie se distinguerait-elle par une recrudescence de faits qu'on pensait être du siècle dernier, ou réservés à des états peu démocratiques ? En tous cas, nous avons été amenés à signaler à la direction nationale du SNES des incidents graves, dans plusieurs établissements, d'obstruction au droit syndical et au fonctionnement d'une organisation syndicale, allant jusqu'à des menaces et pressions inacceptables, de façon à ce que la Direction Générale de la Fonction Publique puisse en être informée le cas échéant. Nous demandons à tous nos représentants syndicaux et syndiqués de nous signaler tout problème lié à l'exercice d'un mandat syndical ou toute mention à l'appartenance syndicale pouvant nuire à un personnel. Il n'est pas fréquent que nous relevions des dérapages, mais la fin de l'année scolaire et le début de celle-ci sont un peu inquiétants. Pour autant, nous avons, jusqu'à présent, eu une oreille attentive des autorités académiques. Nous aurons l'occasion de discuter prochainement avec Mme la Rectrice de ces problèmes et des moyens d'y remédier. Le droit syndical est un droit constitutionnel, ne l'oublions pas.

Le Secrétariat Académique.



Winter is coming... L'hiver vient... tel est le leitmotiv de la saga *Game of Thrones*. Il peut paraître surprenant de trouver dans une brochure syndicale une évocation d'une série mondialisée qui met en scène un Moyen Âge aussi fantastique que fantaisiste. Pourtant, Pablo Iglésias, le leader de Podemos, s'inspire d'elle pour son combat politique. Il a même dirigé un ouvrage passionnant sur les leçons politiques de *GOT*¹, convoquant aussi bien Gramsci que Carl Schmitt, Marx que le sous-commandant Marcos². Il y aurait donc un enseignement politique à tirer de cette saga, mais quid de l'action syndicale ?

Le Bien et le Mal.

Dans le monde de *GOT*, il y a les Bons et il y a les autres. La série repose sur une lecture manichéenne du combat politique pour s'emparer ou conserver le trône de fer, siège et symbole du pouvoir. On peut sourire devant la simplicité de cette vision de la lutte politique. Mais comme le soulignait Carl Schmitt, « *le pouvoir signifie surtout la possibilité de définir et le bien et le mal* ». Or, dans notre société, force est de constater que depuis les années 80, les fonctionnaires en général, les enseignants en particulier, ne sont plus du bon côté de la force.

Qu'ils soient d'une vraie droite ou d'une gauche qui n'en a que le nom, inspirés par les révolutions conservatrices menées au Royaume-Uni et aux États-Unis, séduits par les idées néo-libérales, nos politiques ont décidé de mettre au régime sec l'État. Un certain ~~ministre~~... ministre évoquait même le dégraissage du Mammouth à propos de notre ministère. L'État moderne ne pouvait être qu'un État modeste³, dans le cadre d'une mondialisation vue comme heureuse qui le rendait évidemment obsolète. Ce discours a peu à peu gagné les médias. Il s'est aussi inscrit dans l'imaginaire de nos concitoyens, y compris parfois dans nos propres familles. Le fonctionnaire est budgétivore (vieille antenne des Lannister... pardon, de la droite conservatrice), fainéant, hostile par essence (par concours ?) au progrès, crispé sur ses acquis, ses primes (pas celles substantielles de Braavos⁴, euh... Bercy). On retrouve là une idée fondamentale de Gramsci, théoricien politique italien. Pour se maintenir, le pouvoir doit être un producteur de réalité. Celle-ci incarne l'universel d'une société, se présente comme un projet au service de l'ensemble du corps social, intégrant tout le monde, même les mécontents, leur proposant un lendemain meilleur à la condition *sine qua non* d'accepter des réformes... cela nous replace dans une actualité politique immédiate. Force est de reconnaître que nous ne représentons plus le Bien, en dépit de la conscience professionnelle et de l'ardeur de l'immense majorité de nos collègues.

L'hiver vient...

Comme il est naturel, l'approche de l'hiver a été annoncée par un coup de gel... sur le point d'indice. Curieusement, en contradiction avec les théories du réchauffement médiatique, ce coup de gel est survenu en plein été, durant les vacances, où les fonctionnaires profitaient d'un repos mérité, dont on vient encore d'entendre qu'il est trop long. On annonce la réduction des vacances de la Toussaint en utilisant les arguments contraires à ceux mobilisés pour les porter à deux semaines il y a quelques années. Les médias actuels ne possédant aucune mémoire, aucun journaliste n'a remarqué cette nouvelle contradiction. Le pouvoir,

on le sait, s'est déplacé à Bercy, mais si c'est un lieu qui brasse l'argent, on ne peut pas dire qu'il y souffle l'esprit et la cohérence. On habille encore et toujours de jolis mots cette annonce. On promet la réussite scolaire pour tous, des rythmes plus équilibrés, dans un système qui envoie 90% d'une classe d'âge aux baccalauréats mais qui en laisse plusieurs milliers sur le carreau des affections post-bac, faute d'une vraie politique de réforme de l'enseignement supérieur. Bref, l'hiver vient et il s'annonce des plus rigoureux !

Où sont nos dragons ?

Dans *GOT*, les dragons de Daenerys sont une arme de destruction massive... au temps de l'arbalète. Daenerys, prétendante légitime au trône de fer, rêve d'une nouvelle société, sans esclaves, juste et équitable. Les dragons lui permettent de réaliser une mobilisation constituante qui rassemble les damnés de la terre mais aussi les habitants du Nord qui ne veulent pas de l'existence normée annoncée par la dynastie des Lannister, avatar évident de la société libérale⁵. Si on compare l'armée de Daenerys avec le syndicalisme, la grève est l'équivalent des dragons. Or, si au XIX^e siècle, la grève est efficace car suivie (entre 1815 et 1914, 50% des mouvements sociaux obtiennent satisfaction !), aujourd'hui, nos dragons ont perdu de leur souffle. Les grèves mobilisent peu, et quand elles y parviennent, elles pèsent mal sur les réformes décidées. Qui n'a pas entendu un grand nombre de nos collègues affirmer que la grève ne servait à rien, que cela revenait à la perte d'une journée de salaire... dans ces temps où nos revenus sont amoindris, l'argument a du sens, reconnaissons-le. Mais ces mêmes collègues qui décrètent la mort de la grève ne proposent rien pour la remplacer ou la renforcer. Des méthodes autres existent (*flash-mobs*, pétition sur les réseaux sociaux etc.) et d'autres sont à trouver. Car aucun dragon, fût-il monstrueux, n'est permanent ! Voilà un vrai champ de réflexion pour rebâtir un syndicalisme puissant, qui devrait réunir l'ensemble des personnels dans des journées syndicales. Car, là encore, la leçon de *GOT* est implacable. Tyrion Lannister le répète depuis la première saison : les grands discours ne suffisent pas si l'on n'a ni les griffes, ni le feu, ni les dents pour les défendre...

L'hiver vient... dans *GOT*, dans son sillage arrive une armée de morts-vivants (incarnation possible d'une droite extrême prête à tout) qui veut détruire le monde de derrière le Mur. Si nous ne voulons pas que notre métier ne devienne un champ de ruines gelé, si nous rêvons encore d'un printemps pour nos enfants et d'un été pour nos élèves, il est temps d'agir et de réagir pour se mobiliser contre cette météo contraire.

Yohann CHANOIR.

¹ Dans la suite du billet, nous utiliserons cette abréviation pour évoquer *Game of Thrones*.

² IGLÉSIAS, Pablo (dir.), *Les Leçons politiques de Game of Thrones*, Paris, Post-éditions, 2015.

³ Pour reprendre le titre d'un ouvrage de Michel Crozier. Cf. CROZIER, Michel, *État modeste, État moderne. Stratégies pour un autre changement*, Paris, Fayard, 1986.

⁴ Cité banquière du monde de *GOT* dirigée par un corps de fonctionnaires-financiers (non, ce n'est plus un oxymore !). Elle possède la dette souveraine, abyssale..., du royaume des Sept couronnes.

⁵ La capitale Port-Réal se caractérise par une « fracture sociale » impressionnante, avec la majorité des 500 000 habitants qui peinent à assurer l'incertaine tranquillité de leur quotidien.

Synthèse du questionnaire retraités

En mars 2017, 9 organisations nationales se sont adressées aux 16 millions de retraité-e-s afin de mieux les connaître, de mieux les représenter, de mieux répondre à leurs attentes et agir en leur faveur. Lancé dans une démarche militante, ce questionnaire a connu un succès certain puisque près de 12 000 personnes ont rempli le document papier ou répondu via le site internet spécifique «retraitésencolère.fr».

Le premier problème des retraités est le **pouvoir d'achat**.

- **À la question : vous considérez-vous comme étant financièrement à l'aise, tout juste à niveau, en difficulté, pauvre ?** 62 % se considèrent « tout juste à niveau » ce qui signifie que la menace de précarisation de leur statut est très présente. Cette réponse est d'autant plus préoccupante qu'au moment de la rédaction de ce questionnaire, ni la décision de hausse de la CSG ni celle de la baisse de l'APL n'avaient pas été prises par le candidat élu à l'Élysée. Par ailleurs, si 20 % des retraités interrogés se considèrent « à l'aise », on constate que 12 % se déclarent « en difficulté », voire « pauvre » ce qui correspond globalement au taux de pauvreté constaté par les statistiques nationales pour les retraités.
- **À la question : avez-vous le sentiment, depuis 5 ans, que votre situation financière s'est améliorée, est stable ou s'est dégradée ?** Le constat est ici sans appel. Une écrasante majorité (80 %) fait le bilan que sa situation s'est dégradée, seuls 17 % considèrent que leur situation est stable et le 0 % d'amélioration est logique, vu le blocage des pensions imposé depuis 4 ans par les pouvoirs publics.
- **À la question : quelles mesures ont le plus touché votre pouvoir d'achat ?** (plusieurs réponses pouvant être cochées) La première cause tient à la hausse des prix, ce qui contredit singulièrement les discours sur la modération de l'inflation, discours nié par 65 % des personnes interrogées, 42 % relevant le coût de l'énergie et 5 % les hausses de loyer, etc.



Les items suivant incriminent les dépenses liées à la santé : 48 % des questionnés s'alarment de la hausse des cotisations des complémentaires de santé et 32 % du coût de l'accès aux soins et des déremboursements. Vient ensuite la fiscalité : 46 % des retraités interrogés dénoncent la hausse de la fiscalité locale, 43 % la hausse de la TVA, 34 % la mise en place de la CASA, 17 % la suppression de la demi-part fiscale et 11 % l'imposition des majorations familiales (pour ces deux dernières, tous ne sont pas touchés). Enfin, 11 % incriminent évidemment l'absence de revalorisation annuelle des pensions.

Concernant la **perte d'autonomie** dans la population interrogée, globalement 1 personne sur 2 connaît quelqu'un qui est concerné, ce qui traduit une réalité et une prise de conscience croissante de l'importance de cette situation.

À la question : jugez-vous le plan d'aide suffisant ou insuffisant selon qu'il s'agit d'un maintien à domicile ou d'un accueil en établissement ? L'avis est unanime sur l'insuffisance des plans d'aide à l'autonomie : à domicile : 93 %, en établissement : 97 % La situation catastrophique dans nombre d'EHPAD (cf. la grève dans l'établissement « les Opalines » dans le Jura) ne peut que renforcer le sentiment d'urgence à traiter les besoins des résidents comme des personnels de ces centres.

Dernier point abordé : **l'état d'esprit des retraités et leur combativité**. À la question : estimez-vous que les politiques publiques de ces dernières années ont tenu compte de la situation des retraités ? 46 % d'entre eux ont considéré que les politiques avaient « négligé » la situation des retraités, 38 % que les politiques avaient « ignoré leur situation », et que 10 % n'avaient « pas vraiment pris conscience ».

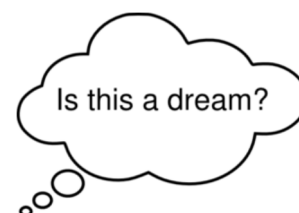
À la question : estimez-vous nécessaire que les retraités se fassent entendre ?

Pour 93 % des personnes interrogées, c'est oui ! Sur les modalités d'action, et sachant que plusieurs réponses ont pu être cochées, les retraités se prononcent pour : les pétitions (57 %), les courriers et délégations aux élus (44 %), les conférences de presse (39 %), les manifestations (7 %).

Parmi les suggestions évoquées : l'utilisation des réseaux sociaux, la distribution de tracts, la grève du bénévolat, les actions de blocage et de boycott, voire des sit-in et une action européenne des retraités.

En résumé, les retraités sont inquiets, conscients des problèmes et prêts à se mobiliser. Certes, la manifestation n'est pas en tête des modalités d'action mais, compte tenu de leur âge, 7 %, ce n'est pas si mal !

**Imaginons un million et cent vingt mille retraités
dans la rue le 28 Septembre !**

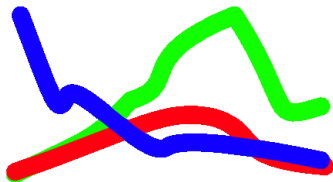


Claude COURIVAUD.

Du côté des retraité-e-s

On ne peut pas dire que le Président et le gouvernement ne pensent pas à nous ! Après un gel des pensions pendant 3 ans, enfin une augmentation de 0,8% au 1^{er} octobre ! Mais augmentation du taux de CSG de 1,7 point, soit une diminution de 0,9% de l'effet de cette augmentation de nos pensions qui a sans doute pour objet de nous faire oublier que l'augmentation de la CSG représentera :

- ◇ 204€ par an pour une retraite de 1200 € par mois ;
- ◇ 306€ par an pour une retraite de 1500 € par mois ;
- ◇ 408€ par an pour une retraite de 2000 € par mois ;
- ◇ 510€ par an pour une retraite de 2500 € par mois.



Selon le gouvernement, ce serait un effort pour les jeunes générations ! Drôle de façon de régler les inégalités ! C'est un moyen d'éviter une véritable réforme fiscale que nous demandons car elle ferait payer plus aux riches.

Cette augmentation de la CSG s'ajoute à la cotisation à la CASA, à la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, à la fiscalisation des majorations familiales... on pourrait ajouter l'annonce de la réduction de l'APL de 5€ dont 800 000 jeunes bénéficient, drôle de façon de les aider, de qui se moque-t-on ?

Le pouvoir d'achat des retraité-e-s est aussi impacté par les dépenses "obligées" qui augmentent avec l'âge et constituent une part de plus importante de leur budget : santé, autonomie, aide à domicile... Il sera aussi impacté par la réduction, en attendant leur disparition, des emplois aidés et la diminution de l'apport de l'État aux collectivités locales, notamment les départements qui gèrent la solidarité et la perte d'autonomie.

La politique actuelle, c'est prendre au plus grand nombre pour donner aux riches : 5€ pour l'APL et diminution de l'ISF, baisse de l'impôt sur les sociétés, plafonnement à 30% de l'imposition des revenus du capital. On est loin de la justice sociale annoncée.

La journée nationale d'action des retraité-e-s du 28 septembre a été l'occasion de faire connaître leurs demandes. Il est à craindre qu'il soit nécessaire de recommencer !

Au fait de l'argent, il y en a, ce n'est pas nouveau ; ainsi le gouvernement cherchait 4 milliards pour réduire les dépenses, cela représente 10% de la fortune de la personne la plus riche de France, Bernard Arnault. Dans un autre domaine, le montant des dégâts créés par le cyclone Irma à St Martin et St Barthélemy est estimé à 1 milliard 200 cents millions d'euros à comparer aux 400 millions d'euros payés par le PSG pour acquérir deux joueurs, soit "seulement" 3 fois plus ! et vous devez connaître bien d'autres exemples.

Jean Claude DURDUX.



Bonne retraite !

Cette année, 116 collègues du second degré sont partis en retraite au mois de septembre, il y aura d'autres départs pendant l'année scolaire :

- * 1 COPsy ;
- * 5 CPE dont 3 hors classe ;
- * 9 PEGC, tous classe exceptionnelle ;
- * 78 certifiés tous hors-classe sauf 6 ;
- * 18 agrégés, tous hors classe sauf 1 ;
- * 5 chaires supérieures.

Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à tous ces collègues. Le SNES, qui comporte un secteur retraités très actif, souhaite les retrouver dans l'action pour préserver les retraites, la protection sociale, les services publics... et rappelle que les retraités peuvent toujours adhérer au SNES.

Jean Claude DURDUX.



Planning des stages syndicaux 2017-2018

D'ores et déjà, plusieurs stages sont prévus dans l'année. Nous ne pouvons pas toujours vous donner les dates ou les périodes (en fonction des intervenants), mais en attendant des actualisations régulières, voici ce qui est déposé ou envisagé à ce jour :

- lundi 20 novembre 2017, stage Santé et Sécurité au Travail (avec la FSU) ;
- lundi 27 novembre 2017, stage Fonctionnaires stagiaires (statuts, formation et mouvement inter-académique) ;
- en novembre aussi stage Psy-EN- DCIO ;
- lundi 4 décembre, stage TZR ;
- jeudi 18 janvier, stage Langues Vivantes ;
- jeudi 8 février 2018, stage Professeurs documentalistes ;
- en juin, entre cours et examens, devrait se tenir un stage lycée.



D'autres stages à venir :

- stage non-titulaires ;
- stage AED ;
- stage collège ;
- stages CPE (académique et départementaux) ;
- stage sur la tenue des Conseils d'Administration ;
- stage sur le management en établissement...

A noter dans vos agendas !

Le congrès académique du SNES se tiendra les 22 et 23 février 2018 à Bourbonne-les-Bains en Haute-Marne... avant le congrès national de mars à Rennes.

Pourquoi se syndiquer ?

Deux mots contiennent l'essence du syndicalisme que nous pratiquons au SNES-FSU : **solidarité** et **émancipation**.

La solidarité ?

Adhérer, c'est simplement mettre des ressources en commun avec d'autres collègues pour être en mesure d'agir collectivement. C'est se doter, avec ses collègues, de représentants élus, de délégués qui auront les moyens matériels de transmettre des informations que notre employeur ne diffuse pas ou que trop peu, de nous renseigner sur des points précis, d'agir pour défendre des situations personnelles ou collectives (établissement, département, académie, nationale), de faire remonter au plus haut niveau les réalités de terrain que tous les intermédiaires ne veulent pas toujours transmettre. **Un militant du SNES ne sait pas tout, mais plein de militants du SNES-FSU savent énormément de choses, collectivement.**

On ne retire pas toujours un bénéfice direct et personnel de sa syndicalisation. Mais, les interventions sur des cas particuliers bénéficient à tous. Quand nous intervenons pour défendre les droits d'un collègue, c'est toute la profession que nous aidons. Bien des collègues profitent de notre action sans le savoir, parce que les situations ont été traitées en amont, pour d'autres. C'est le sens de la solidarité : **admettre et concevoir qu'il y va de son intérêt personnel de participer à la défense des autres et de l'intérêt commun.**

Bien sûr notre action a des limites. Les textes, les nécessités de service ne nous permettent pas de faire aboutir toutes nos demandes. Mais c'est en étant plus nombreux, plus solidaires qu'on améliore l'action, pas en se repliant sur des solutions individualistes qui ont encore plus de limites que l'action collective.



Et l'émancipation ?

Notre syndicat majoritaire permet de s'affranchir d'une situation de dépendance vis-à-vis de la hiérarchie. Le chef d'établissement, le DASEN et le recteur ne sont plus les seuls à détenir l'information, à comprendre le fonctionnement de l'institution, à connaître les droits et devoirs de chacun. **Le syndicat, un collectif de personnels, détient le même niveau de connaissance et peut rétablir l'équilibre.** Quand on débute comme militant ce qui frappe le plus c'est à quel point des informations peuvent être ignorées des collègues, leur être cachées ou communiquées de manière partielle ou déformée ; par ignorance souvent, mais volontairement aussi.

Notre syndicat majoritaire permet aussi de s'affranchir d'une situation de dépendance dans le domaine de l'exercice professionnel. Dans ce domaine, on ne peut se contenter de la parole surplombante de formateurs, d'experts ou d'inspecteurs et de recherches personnelles. Des réunions ou des stages syndicaux du SNES-FSU sont l'occasion de débattre entre pairs de notre travail, de ce que nous faisons sur le terrain, des manières de faire. Loin de l'imposition de modèle, de la hiérarchisation entre les « bonnes pratiques » (labellisées "innovantes" ?) et les autres manières de faire, notre but est ainsi **de créer des espaces d'échanges, de liberté et de soutien mutuel pour les professionnels que nous sommes.**

C'est ainsi qu'on s'approprie ou se réapproprie individuellement et collectivement du pouvoir d'agir.

Vous remarquerez que ces deux mots, émancipation et solidarité, ne sont pas encore repris par le management moderne. Il est pourtant très fort pour reprendre des beaux mots pour ensuite les retourner contre les salariés. Autonomie, projet, collectif... Encore deux mots qui doivent les inquiéter. Utilisons-les !

Pour finir, les militants que nous sommes savons bien que la force d'un syndicat ne repose pas sur quelques personnes ou personnalités, mais bien sur sa base, sur l'ensemble des professionnels qui décident s'y associer et de s'y investir. C'est pour cela que la porte du militantisme est toujours ouverte chez nous.

Yannick LEFEBVRE.



REFORMES & PEDAGOGIE

SI TE VEUX QUE LA DIVISION
SOIT MAÎTRISÉE DÈS LE CP - C'EST
C'EST POUR QUE LES
ELÈVES ET LES PARENTS
COMPRENNENT BIEN NOTRE
POLITIQUE DE RÉDUCTION
D'EFFECTIFS DANS LA
FONCTION PUBLIQUE
...

Pia 17



Suivez l'actualité du SNES Champagne-Ardenne sur
- facebook : [Snes-Fsu Académie de Reims](#)
- twitter : SNES-FSU Reims @SNES_Reims

